

**MOBILISATION DU 19 MARS 2024**

A la DDFiP 40:

<b>Taux de la DDFIP</b>	<b>20,18 %</b>
Taux national	12,91 %
Catégorie C	23,48 %
Catégorie B	27,04 %
Catégorie A	9,33%
Catégorie A+	2,00 %



Direction	12,12 %
SIP-SIE-CDIF	23,33 %
SIE-SIP/SIE-PRS	24,29 %
Trésoreries, SGC	12,87 %
Brigades, BCR,PCE,PCRP	24,32 %
SPF	41,03 %

**NOUVELLE DIRECTRICE GENERALE A LA TETE DE LA DGFIP**

Après le départ ... comment dire ... précipité ? de Jérôme FOURNEL en janvier dernier (suite à la sortie dans la presse de son rôle dans les informations données au PSG au sujet d'un montage financier visant à ne pas soumettre à l'impôt sur le revenu et aux cotisations la somme de 222 millions d'€ perçue par Neynard au titre de la clause libératoire versée pour quitter son club espagnol avant le terme de son contrat) Amélie Verdier vient d'être nommée nouvelle directrice générale.

Précédemment directrice générale de l'Agence régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France, cette énarque âgée de 46 ans, de la même promotion que le Président de la République n'est pas une inconnue à Bercy puisque elle a intégré :

✕ en 2004 (en même temps qu'Emmanuel Macron, décidément!) l'Inspection générale des finances,  
 ✕ en 2007 la direction du Budget à Bercy comme sousdirectrice,

✕ de 2012 à 2014, elle a été directrice de cabinet de Jérôme Cahuzac ministre délégué chargé du Budget puis, après la chute de celui-ci dans une affaire de fraude fiscale, de Bernard Cazeneuve (après les ennuis pour fraude fiscale de son prédécesseur)

Ce parcours dans les arcanes de notre Ministère n'augure pas forcément un changement dans la gestion austère qui règne à la DGFIP.

Par contre ce qui est inquiétant, c'est que la presse annonce concomitamment à cette nomination que parmi les dossiers

qui attendent notre nouvelle directrice, "la DGFIP acte bientôt également le déploiement d'une nouvelle géographie concernant ses implantations sur le territoire."

**DU VIEUX AVEC DU NEUF ?**

La nouvelle directrice générale, 1ère femme dans l'histoire de la DGFIP, a déclaré au CSAR du 5 mars 2024, soit 2 jours après sa nomination, aborder ses nouvelles fonctions avec humilité soulignant combien notre direction jouissait d'une image positive auprès des usagers et des autres services de l'État pour son engagement et sa réactivité : elle a attribué ces bons résultats à l'engagement des agents, leur investissements et leur réactivité.

Se félicitant de la «réduction réduite» des emplois et du renforcement des effectifs du contrôle fiscal, elle dit s'inscrire dans une logique de consolidation des métiers. Elle souhaite qu'on aille désormais vers une stabilité de nos implantations et organisations et nous concentrer sur le sens des métiers. Elle a dit croire au **dialogue social** et souhaité que dans les réunions formelles ou informelles «nous puissions nous dire les choses ».

En réponse à notre liminaire, la directrice générale a confirmé le rôle social et politique, au sens noble du terme, de la DGFIP et partage la conviction du rôle essentiel de cette administration aux missions régaliennes.

Elle est le coeur battant du service public. Elle a noté les «mots forts» qui ont été prononcés, en particulier sur la situation des agents, estimant de sa responsabilité de les entendre.

Interrogée sur les conséquences des annulations de crédits et leur impact sur l'exercice des missions et les conditions de travail des agents, elle a affirmé que les décisions n'étaient pas arrêtées mais qu'elle en rendra compte : elle a néanmoins assuré que si la DGFIP devait être exemplaire, ce serait en excluant toute conséquence sur les **effectifs**.

Informée des **discussions indemnitaires**, elle a dit s'inscrire dans la perspective d'arriver à un accord ; partie prenante aux efforts budgétaires, exemplaire en matière d'égalité professionnelle, la DGFIP doit, selon elle, l'être aussi en matière de reconnaissance et de revalorisation.

Évoquant **GMBI**, la Directrice Générale a été marquée par un tel échec dans une administration toujours au RDV. Elle souligne les travaux dans le cadre du retex2 et souhaite que soient mises en oeuvre les mesures propres à mieux faire cette année.

Elle s'est enfin dite intéressée d'inscrire la DGFIP dans l'expérimentation de la **semaine en 4 jours** notamment au regard des contraintes de logement ou de mobilités. Reste à déterminer quels services et dans quelles conditions.

**FO DGFIP** a salué la reconnaissance du rôle social de la DGFIP et l'emploi de l'adjectif "régalien" depuis longtemps

disparu, pour qualifier nos missions à condition qu'il s'applique à toutes. Conscient que la nomination récente de la Directrice rend prématurées des discussions trop en profondeur, **FO DGFIP** a néanmoins réaffirmé qu'il y avait désormais urgence. Le sort qui est réservé depuis des décennies à la DGFIP est bien sans équivalent dans la sphère publique. Si les grandes douleurs sont muettes, les agents sont fatigués et on aurait tort de miser sur l'apathie durable des personnels. Un exemple que plus personne ne suit, est une exception !

**Il ne peut pas y avoir un Ségur de la santé, un Grenelle de l'éducation, un Beauvau de la sécurité et un "que dalle" des finances publiques !!!**

**FO DGFIP** a réaffirmé que la seule richesse de la DGFIP, ce sont les agents qui la constituent et la font vivre parfois au mépris de leur santé. Les collectifs explosent, le management régresse et le coût marginal de chaque suppression d'emploi est depuis longtemps insupportable.

C'est sur ce terrain que la Directrice Générale est attendue parce que l'exemplarité, c'est quotidiennement que les agents en font démonstration. Il est plus que temps d'envoyer des signaux aux agents et s'arc-bouter sur un refus de principe du pont naturel du 10 mai, par exemple, c'est manquer à son devoir. Dossier à suivre donc.

**FO DGFIP a profité de cette première réunion du CSAR sous la présidence de la nouvelle Directrice Générale pour alerter sur l'état des services et des agents et l'urgence à y répondre. Les jours et les semaines qui viennent nous diront si nous avons été entendus**

**BILAN DES LIGNES DIRECTRICES DE  
GESTION MOBILITE PROMOTION :  
FO QUITTE LA REUNION !**

**FO** a quitté la réunion de bilan des LDG Mobilité et Promotion portant sur le bilan en matière de mobilité 2020/2022 et de promotion et de valorisation des parcours professionnels 2021/2022, LDG conséquences de la Loi Transformation de la Fonction Publique d'août 2019 condamnées par **FO Finances** dans sa liminaire : la perte de compétence des CAP a entraîné opacité et interrogations pour les agents. Tous ont perdu en termes de transparence et de lisibilité des règles. Les postes à profil progressent dans toutes les directions. Au final il n'y a aucune avancée !

Par ailleurs, les services RH se retrouvent en 1ère ligne et sont bien souvent désemparés et débordés.

Les documents préparatoires ne comportaient aucune donnée chiffrée et rendait impossible toute comparaison

avec la situation précédente.

Au bout d'1H30 de discussions stériles, **FO Finances** s'est exprimée pour dénoncer la teneur de cette réunion : notre rôle n'est pas de refaire les instances directionnelles et redire aux directions ce qui ne fonctionne pas.

**FO Finances** a donc quitté la séance dans l'attente d'éléments supplémentaires sur les avancements, sur les médiations RH sur les discriminations sur la santé, le handicap, les activités syndicales et les seniors.

Car ce qui nous remonte surtout, c'est un sentiment d'opacité et de manque de visibilité.

**800 MILLIONS D'EUROS D'ECONOMIES  
SUR LES DEPENSES DE PERSONNEL**

Le gouvernement Attal a publié le rapport de présentation de son décret d'annulations de crédits à hauteur de 10 milliards d'euros qui porte notamment "sur les crédits dédiés aux dépenses de personnel" pour un montant de 800 millions d'euros "incluant des crédits mis en réserve", y est-il indiqué.

"Ces annulations sont permises par un pilotage resserré des emplois et des dépenses de masse salariale" des ministères, explique l'exécutif dans ce rapport qui détaille donc, par mission budgétaire, les économies sur les dépenses de personnel.

Voici le podium des ministères des plus impactés :

1- deux milliards pour la mission "écologie, développement et mobilités durables" dont plus d'un milliard pour le programme "Écologie, climat" avec notamment le coup de rabot annoncé pour le budget du dispositif d'aide "MaPrimeRénov'" consacré à la rénovation des logements. Inscrit dans cette mission budgétaire, le "Fonds vert" (le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) perd, pour sa part, plus de 400 millions d'euros.

2- un milliard d'euros annulés pour le budget ministériel du travail et de l'emploi.

3 la recherche et de l'enseignement supérieur (904 millions d'euros de crédits annulés),

4- le budget de l'aide publique au développement (742 millions),

5-La cohésion des territoires (736 millions)

6-l'enseignement scolaire (691 millions)

7- Bercy, (460 millions d'euros pour les missions "économie" et "gestion des finances publiques").